



Version: 1

Date d'impression: 16/07/2012

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: MORTIER POLYESTER


1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: [X] Industriel [X] Professionnel [] Consome
Utilisations prévues (principales fonctions techniques):
Ancrage chimique pour la construction.
Utilisations déconseillées:
Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
ROBERLO, S.A.
Carretera N-II, Km. 706,5 - E-17457 - Riudellots de la Selva (Girona)
Téléphone: +34 972 478060 - Fax: +34 972 477394
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
e-mail: msds@roberlo.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE:
Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD):
Xi:R36/38 | R43

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: Xi

Le produit est étiqueté comme IRRITANT en accord avec la Directive 67/548/CEE~2009/2/CE et 1999/45/CE~2006/8/CE

Phrases R:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S:

S3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
S14 Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, métaux, composés de métaux lourds, peroxydes, initiateurs de polymérisation.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux, du visage.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionelles:

Composants dangereux:

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

2.3 AUTRES DANGERS:
Non applicable.



SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable.

3.2 MÉLANGES:

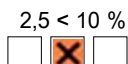
Ce produit est une mélange.

Description chimique:

Préparation basée en peroxydes organiques.

Composants dangereux:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption et présentent un danger pour la santé et/ou pour l'environnement, et/ou avec une valeur limite d'exposition communautaire sur les lieux du travail:



Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

CAS: 868-77-9 , EC: 212-782-2

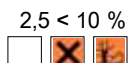
DSD: Xi:R36/38 | R43

CLP: Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317

Indice nr. 607-124-00-X

< ATP12

< Autoclasificada



Vinytoluène

CAS: 25013-15-4 , EC: 246-562-2

DSD: R10 | Xn:R20 | Xi:R36/38 | N:R51-53

CLP: Non disponible.

Autoclassifiée



Peroxyde de dibenzoyle

CAS: 94-36-0 , EC: 202-327-6

DSD: E:R3 | O:R7 | Xi:R36 | R43

CLP: Org. Perox. B:H241 | Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Acute 1:H400

Indice nr. 617-008-00-0

< ATP30

< Autoclasificada

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:


Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune



SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 4.2	DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:		
	 En cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	<u>Inhalation:</u>	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	<u>Peau:</u>	Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés et les laver à part avec un détergent alcalin. Rejeter les vêtements au cas où ils seraient très contaminés. Éviter l'exposition au Soleil ou d'autres sources de radiation UV qui pourraient augmenter la sensibilité de la peau. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.
	<u>Yeux:</u>	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Éviter l'exposition au Soleil et d'autres sources de radiation UV qui pourraient augmenter la sensibilité des yeux. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, requérir l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3 **INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**
Non disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: Poudres spécifiques ou CO ₂ . En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les acrilats pirolisés sont très irritants pour le système respiratoire.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: - Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. - Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éliminer les possibles sources d'ignition et s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs.
6.2	PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.



6.3 **MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**
 Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 **RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**
 Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
 Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**
 Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
 Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

- Point d'éclair	:		°C	Setaflash
- Température auto-inflammation	:	80.	°C	
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité	:	1.1 - 13.0	% Volume 25°C	

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
 Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
 Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. Éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Conserver le récipient bien fermé. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

<u>Classe de magasin</u>	:	D'après les dispositions en vigueur.		
<u>Temps de stockage</u>	:	12. mois		
<u>Températures</u>	:	min: 5. °C, max: 25. °C		

Matières incompatibles:
 Tenir à l'écart de d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
Type d'emballage:
 Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:
 Non applicable.

7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**
 Voir 'Guide à l'intention des imprimeurs sur la sécurité d'utilisation des encres d'imprimerie et vernis réticulables', (CEPE, 2001).



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:				An
	<u>Limites d'exposition professionnelle (VLE)</u> INRS 2007 - ED 984 (Decret 2007-1539)	<u>Table</u> MP nr.	<u>VME</u> ppm mg/m3	<u>VLCT</u> ppm mg/m3	
	Vinyltoluène		50. 240.		2007
	Peroxyde de dibenzoyle		5.0		2007
	VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.				
	<u>Valeurs limites biologiques:</u>				
	Non disponible				
	<u>Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour les travailleurs:</u>				
	Non disponible				
	<u>Concentration prévisible sans effet (PNEC):</u>				
	Non disponible				

8.2 **CONTROLES DE EXPOSICIÓN:**

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:
 Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire:
 Éviter l'inhalation de vapeurs.
 - **Masque:**
 Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs (EN141). Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur.

Protection des yeux et du visage:
 Installer des fontaines oculaires d'urgence dans les alentours de la zone d'utilisation. Ne pas porter de verres de contact.
 - **Lunettes:**
 Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).
 - **Écran facial:**
 Recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.

Protection des mains et de la peau:
 Installer des douches de sécurité dans les environs de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.
 - **Gants:**
 Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Ne pas utiliser des gants en PVC, puisque le PVC absorbe les acrilats. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
 - **Bottes:** Non.
 - **Tablier:** Non.
 - **Combinaison:**
 Vêtements appropriés de travail qui évitent le contact du produit.

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
 Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.
Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.
Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.
COV (installations industrielles): Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 1999/13/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants : 7.6% Poids , COV (livraison) : 7.6% Poids , COV : 9.3% C (exprimé comme carbone) , Poids Moléculaire (moyen) : 212.2 , Nombre d'atome de C (moyen) : 21.8.





SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

- État physique : Pâte.
- Couleur : Beige.
- Seuil olfactif : Non disponible

Valeur pH

- pH : Non applicable

Changement d'état

- Point de fusion : Non applicable
- Point initial d'ébullition : 171.9 °C à 760 mmHg

Densité

- Densité de vapeur : 1.33 Air = 1 à 20°C Relative
- Densité relative : 1.74 g/cc à 20°C

Stabilité

- Température décomposition : Non applicable

Viscosité:

- Viscosité dynamique : Non disponible

Volatilité:

- Taux d'évaporation : Non applicable
- Tension de vapeur : 1. mmHg à 20°C
- Tension de vapeur : 0.88 kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau: : Non disponible
- Solubilité dans les graisses et les huiles: : Non applicable
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Inflammabilité:

- Point d'éclair : °C Setflash
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 1.1 - 13.0 % Volume 25°C
- Température auto-inflammation : 80. °C

Propriétés explosives:

Non applicable.

Propriétés comburantes:

Non applicable.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles : 92.4 % Poids
- Oxygène peroxydique disponib. : 0.08 % OO
- COV (livraison) : 7.6 % Poids
- COV (livraison) : g/l H M BQQMJDBUJPO

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 **RÉACTIVITÉ:**
Non disponible.
- 10.2 **STABILITÉ CHIMIQUE:**
Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
- 10.3 **POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:**
Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, métaux, composés de métaux lourds, peroxydes, initiateurs de polymérisation.
- 10.4 **CONDITIONS À ÉVITER:**
- **Chaleur:** Tenir éloigné des sources de chaleur.
- **Lumière:** S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.
- **Air:** Non applicable.
- **Humidité:** Éviter des conditions d'humidité extrêmes.
- **Pression:** Non applicable.
- **Chocs:** Non applicable.
- 10.5 **MATIÈRES INCOMPATIBLES:**
Tenir à l'écart de d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
- 10.6 **PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:**
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette préparation a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle de la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE.

- 11.1 **INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:**
Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion. Peut s'absorber par inhalation, à travers la peau, les yeux et par ingestion.
Exposition à court terme: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alérgique et absorption à travers la peau.
- | <u>DOSAGES ET CONCENTRATIONS LÉTAUX</u>
de composants individuels : | <u>DL50</u> (OECD 401)
mg/kg oral | <u>DL50</u> (OECD 402)
mg/kg cutané | <u>CL50</u> (OECD 403)
mg/m ³ .4heures inhalation |
|--|--------------------------------------|--|---|
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 5050. Rat | 3000. Lapin | |
| Vinytoluène | 4000. Rat | | |
| Peroxyde de dibenzoyl | 7710. Rat | | 24300. Rat |



SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette préparation a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle de la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE.

12.1	<u>TOXICITÉ:</u> de composants individuels :	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l.96heures	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l.48heures	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l.72heures
	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	227. Poissons	380. Daphnie	836. Algues
	Vinyltoluène	23. Poissons		
	Peroxyde de dibenzoyle	0.060 Poissons	0.11 Daphnie	0.060 Algues

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:
Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:
Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:
Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB:
Non disponible.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:
Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Incinération contrôlée dans des plantes spéciales de résidus chimiques, mais selon les réglementations locales.



SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: Non applicable

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

Transport par route (ADR 2011):
Transport par chemin de fer (RID 2011):
Exempt

Transport voie maritime (IMDG 35-10):
Exempt

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2011):
Exempt

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Exempt.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

Non applicable.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

RESTRICTIONS:
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Non applicable.
Restrictions d'emploi recommandées:
Non applicable.

AUTRES LÉGISLATIONS:
Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Non disponible.



SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Phrases de risque en accoed la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III:

R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. R7 Peut provoquer un incendie. R10 Inflammable. R20 Nocif par inhalation. R36 Irritant pour les yeux. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008~790/2009 (CLP), Annexe III:

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE:

Version: 1

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.